

Histoire	1944-1947 : Refonder la République, redéfinir la démocratie	
Compétences travaillées ce chapitre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- D. 1 : Je sais comprendre des documents de différents types et les mettre en relation</li> <li>- D. 3 : Je comprends comment les valeurs de la République et de la démocratie sont à l'origine de nos libertés individuelles et collectives</li> </ul> (Ce chapitre fait donc également partie du programme d'EMC !)	Plan du cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>I/ Sortir de la Guerre</li> <li>II/ Les valeurs de la Résistance et la refondation de la République</li> <li>III/ La place des femmes dans la vie politique depuis 1944</li> </ul>	

**Problématique du chapitre : comment la République est-elle  
refondée en France, après le régime de Vichy ?**

**I/ Sortir de la guerre et du régime de Vichy**

*Consignes : Lis les documents de ton manuel p. 158 et réponds aux questions ci-dessous en faisant des phrases correctes.*

**Q.1 (doc. 1 p. 158) :** Où est de Gaulle ? A quelle date tient-il ce discours ?  
Quel est le contexte en Europe et dans le monde à cette date ?

**Q.2 (docs 2 et 3 p. 158) :** Décris ce qu'il se passe dans le doc. 2. Définis ce qu'est l'épuration et donne des exemples d'épuration légale.

**Q.3 (doc. 5 p. 159) :** Quel type de régime politique rétablit cette ordonnance ? Qu'arrivent-ils aux lois, aux actes constitutionnels pris par le Maréchal Pétain ?

**Q.4 (doc. 6 p. 159) :** De quoi s'est rendu coupable le maréchal Pétain selon le procureur ? Quelle est la peine requise ? A quoi sera-t-il finalement condamné ?

# Sortir de la guerre et du régime de Vichy

## CONSIGNE

À l'occasion de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, vous devez écrire un article dans le journal du collège qui montre comment la République a été restaurée en France en 1944-1945. Vous pouvez vous aider de la carte et de la frise page 157.

## 1 De Gaulle et la libération de Paris

Pourquoi voulez-vous que nous dissimulions l'émotion qui nous étreint tous, hommes et femmes, qui sommes ici, chez nous, dans Paris debout pour se libérer et qui a su le faire de ses mains. [...] Paris ! Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé !

Mais Paris libéré ! Libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle. Eh bien ! Puisque l'ennemi qui tenait Paris a capitulé dans nos mains, la France rentre à Paris, chez elle. Elle y rentre sanglante, mais bien résolue.

■ Discours de Charles de Gaulle à l'Hôtel de ville de Paris, 25 août 1944.



## VOCABULAIRE

### Épuration

Répression contre les Français accusés ou soupçonnés de collaboration avec l'Allemagne. On distingue l'épuration spontanée, hors de toute règle du droit, et l'épuration légale.

### Gouvernement provisoire de la République française (GPRF)

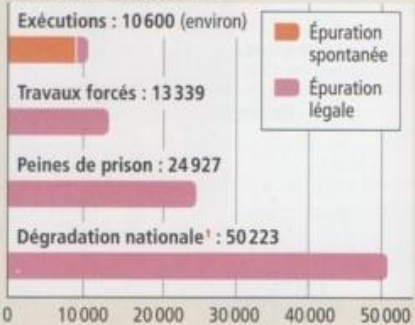
Gouvernement créé en 1944 par le général de Gaulle et des résistants afin de diriger le pays une fois le régime de Vichy renversé, en attendant la rédaction d'une nouvelle Constitution.



## 2 Une épuration spontanée

Entre 1944 et 1945, environ 20 000 femmes, accusées d'avoir été trop proches de l'occupant allemand, ont été tondues. Ici, on lit : « Honte à ces femmes amoureuses du Marck », c'est-à-dire de la monnaie allemande.

### En nombre de personnes



<sup>1</sup> Perte des droits civiques (vote, éligibilité et exclusion de certaines professions, notamment la fonction publique).

Source : Les Collections de l'Histoire, n°28, 2005.

## 3 Le bilan de l'épuration



#### 4 De Gaulle visite les villes libérées

Après la Libération, de Gaulle **1** fait une tournée dans les grandes villes de province. Ici, en septembre 1944, il est accueilli à Lyon par le préfet **2** qu'il a nommé, des résistants **3** et une foule nombreuse.

#### 6 Le procès de Philippe Pétain

*La Haute Cour de justice créée en 1944 juge les principaux responsables de Vichy. Philippe Pétain est jugé en août 1945.*

Dimanche 12 août, le réquisitoire.

[Le procureur] reprend rapidement tous les griefs qu'il vient d'étudier : armistice conclu dans la honte, abus de confiance à l'égard de la Nation, acceptation définitive de la défaite, servilité à l'égard de l'Allemagne, guerre sournoise contre l'Angleterre, persécutions. Le gouvernement n'a pu se maintenir pendant quatre ans qu'en collaborant dans tous les domaines avec la politique d'Hitler. Cela, c'est la trahison.

150 000 otages fusillés ; 750 000 déportés du travail ; la flotte détruite ; 110 000 déportés politiques ; 120 000 déportés raciaux. Pendant quatre ans cette politique a failli nous déshonorer. Elle a jeté le doute sur l'honneur de la France. [...] Pour cela, il n'y a qu'une peine, la plus haute de celles prévues par la loi. Et le procureur général Mornet requiert la peine de mort « contre celui qui fut le maréchal Pétain »<sup>1</sup>.

■ Léon Werth, *Impressions d'audience, le procès Pétain*, © Viviane Hamy, 1995.

**1.** La peine de mort est transformée en détention à perpétuité par le général de Gaulle.

#### 5 Le régime de Vichy déclaré illégal

[L'ordonnance] a pour but immédiat de libérer le pays de la réglementation d'inspiration ennemie qui l'étouffait. [...]

**Art. 1<sup>er</sup>.** La forme du Gouvernement de la France est et demeure la République. En droit celle-ci n'a pas cessé d'exister.

**Art. 2.** Sont, en conséquence, nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels, législatifs ou réglementaires [...] promulgués sur le territoire continental postérieurement au 16 juin 1940<sup>1</sup> et jusqu'au rétablissement du Gouvernement provisoire de la République française.

■ Ordonnance du gouvernement provisoire de la République française, 9 août 1944.

**1.** Le premier gouvernement de Pétain a été formé le 16 juin 1940.

